



# Assemblée générale

Distr. générale  
4 juin 2015  
Français  
Original : anglais

---

## Deuxième réunion d'experts gouvernementaux à composition non limitée sur la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects

New York, 1<sup>er</sup>-5 juin 2015

### Projet de rapport

#### I. Introduction

1. Dans le document final de la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, tenue à New York du 27 août au 7 septembre 2012, les États ont décidé de tenir, en 2014 et 2016, conformément à la disposition pertinente du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, des réunions biennales des États d'une durée d'une semaine et, en 2015, une réunion d'experts gouvernementaux à composition non limitée d'une durée d'une semaine en 2015, en vue d'examiner l'exécution pleine et entière du Programme d'action<sup>1</sup>.

2. Dans sa résolution 69/51, l'Assemblée générale a décidé de tenir, conformément au calendrier des réunions pour la période 2012-2018 arrêté à la deuxième Conférence d'examen, la deuxième réunion d'experts gouvernementaux à composition non limitée sur la mise en œuvre du Programme d'Action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects à New York, du 1<sup>er</sup> au 5 juin 2015, et que son ordre du jour porterait sur les points énoncés au paragraphe 40 du rapport de la cinquième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'Action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir A/CONF.192/2012/RC/4, annexe I, sect. III, par. 2.

<sup>2</sup> Voir A/CONF.192/BMS/2014/2, annexe.



## II. Questions d'organisation

### A. Ouverture et durée de la réunion

3. La deuxième réunion d'experts gouvernementaux à composition non limitée s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, du 1<sup>er</sup> au 5 juin 2015. Dix séances plénières ont été organisées pour examiner les principaux problèmes de mise en œuvre et les possibilités relatifs à des questions et thèmes particuliers.

4. Les services de secrétariat étaient assurés par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. Le Bureau des affaires de désarmement a apporté son concours sur les questions de fond.

5. La réunion d'experts gouvernementaux à composition non limitée a été ouverte par le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement par intérim, Kim Won-soo, qui a également organisé l'élection du Président de la Réunion.

### B. Membres du Bureau

6. À la 1<sup>re</sup> séance, le 1<sup>er</sup> juin, les membres du Bureau suivants ont été élus par acclamation :

*Président :*

Vlad Lupan (République de Moldova)

*Vice-Présidents :*

Rubén Zamora (El Salvador)

Bouchaib El Oummi (Maroc)

Kimberly K. Louis (Sainte-Lucie)

David Robin Wensley (Afrique du Sud)

Vincent Choffa (Suisse)

[À compléter]

### C. Adoption de l'ordre du jour

7. À la 1<sup>re</sup> séance, le 1<sup>er</sup> juin, l'ordre du jour provisoire de la séance (A/CONF.192/MGE/2015/L.1) a été adopté. Il se lit comme suit :

1. Ouverture de la réunion par la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement.
2. Élection du Président.
3. Déclaration du Président.
4. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
5. Présentation de la question.
6. Examen des incidences de l'évolution récente de la conception des armes légères et de petit calibre et de la technologie employée dans leur

fabrication sur l'efficacité du marquage, de la tenue de registres et du traçage.

7. Examen de mesures concrètes destinées à garantir et renforcer l'efficacité des systèmes nationaux de marquage, de tenue de registres et de traçage compte tenu de cette évolution, y compris les moyens de faciliter le transfert, l'adoption et l'utilisation effective des technologies et outils pertinents.
  8. Examen de la question de transfert de technologie et de matériel ainsi que du renforcement des capacités, en particulier la formation, en vue de la mise en œuvre pleine et effective du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage.
  9. Autres questions relatives à la mise en œuvre du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage.
  10. Examen et adoption du rapport de la réunion.
8. À la même séance, le programme de travail provisoire (A/CONF.192/MGE/2015/L.2) a été examiné et adopté.

#### **D. Règlement intérieur**

9. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 1<sup>er</sup> juin, il a été décidé que le Règlement intérieur de la Conférence des Nations Unies de 2001 sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (A/CONF.192/L.1) serait appliqué *mutatis mutandis*.
10. Toujours à la même séance, conformément au paragraphe b) de l'article 63 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, la réunion d'experts gouvernementaux à composition non limitée a approuvé la participation des organisations non gouvernementales dont le nom figure sur la liste mise à la disposition des délégations avant la réunion.

#### **E. Participation**

11. La réunion d'experts gouvernementaux à composition non limitée a rassemblé \_\_\_\_\_ États Membres et \_\_\_\_\_ observateurs.
12. La liste des participants est publiée sous la cote A/CONF.192/MGE/2015/INF/1.

#### **F. Documentation**

13. Les participants à la réunion étaient notamment saisis des documents suivants :
  - a) Ordre du jour provisoire (A/CONF.192/MGE/2015/L.1);
  - b) Programme de travail provisoire (A/CONF.192/MGE/2015/L.2);
  - c) Liste des participants (A/CONF.192/MGE/2015/INF/1).

### III. Travaux

14. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 1<sup>er</sup> juin, la réunion d'experts gouvernementaux à composition non limitée a examiné les points 1 à 6 de l'ordre du jour. Des déclarations ont été faites par le Président et le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement par intérim. Au titre du point 6 de l'ordre du jour, Examen des incidences de l'évolution récente de la conception des armes légères et de petit calibre et de la technologie employée dans leur fabrication sur l'efficacité du marquage, de la tenue de registres et du traçage, \_\_\_\_\_ ont fait des exposés techniques. Des déclarations ont été faites par les représentants de \_\_\_\_\_.

15. À sa 2<sup>e</sup> séance, également le 1<sup>er</sup> juin, la réunion d'experts gouvernementaux à composition non limitée a poursuivi l'examen du point 6 de l'ordre du jour. \_\_\_\_\_ a fait un exposé technique. Des déclarations ont été faites par les représentants de \_\_\_\_\_.

16. À ses 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> séances, tenues le 2 juin, et à sa 5<sup>e</sup> séance, tenue le 3 juin, la réunion d'experts gouvernementaux à composition non limitée a examiné le point 7 de l'ordre du jour, Examen de mesures concrètes destinées à garantir et renforcer l'efficacité des systèmes nationaux de marquage, de tenue de registres et de traçage compte tenu de cette évolution, y compris les moyens de faciliter le transfert, l'adoption et l'utilisation effective des technologies et outils pertinents. \_\_\_\_\_ ont fait des exposés techniques. Des déclarations ont été faites par les représentants de \_\_\_\_\_.

17. À ses 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, tenues respectivement les 3 et 4 juin, la réunion d'experts gouvernementaux à composition non limitée a examiné le point 8 de l'ordre du jour, Examen de la question de transfert de technologie et de matériel ainsi que du renforcement des capacités, en particulier la formation, en vue de la mise en œuvre pleine et effective du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage. \_\_\_\_\_ ont fait des exposés techniques. Des déclarations ont été faites par les représentants de \_\_\_\_\_.

18. À sa 9<sup>e</sup> séance, le 5 juin, la réunion d'experts à composition non limitée a examiné le point 9 de l'ordre du jour, Nouvelles questions relatives à la mise en œuvre du Programme d'Action et de l'Instrument international de traçage. Des déclarations ont été faites par les représentants de \_\_\_\_\_.

19. À sa 10<sup>e</sup> séance, le 5 juin, la deuxième réunion d'experts gouvernementaux à composition non limitée a examiné le point 10 de l'ordre du jour (Examen et adoption du rapport de la réunion).

#### **Déclarations d'organisations non gouvernementales**

20. À la 4<sup>e</sup> séance, le 2 juin, des déclarations ont été faites par les représentants d'organisations non gouvernementales.

### IV. Examen et adoption du rapport

[À compléter]

\_\_\_\_\_